

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2014– approbation de la décision modificative n° 2**

Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n° 2/14 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2014	DM 1	DM 2	Total budget 2014
Recettes de fonctionnement	34 133 000 €	- €	184 000 €	34 317 000 €
Dépenses de fonctionnement	34 133 000 €	- €	184 000 €	34 317 000 €
Recettes d'investissement	16 660 000 €	174 000 €	197 000 €	17 031 000 €
Dépenses d'investissement	16 660 000 €	174 000 €	197 000 €	17 031 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Un abondement de la section d'investissement de 197 000 € :

- 2 868 000 € de remboursement anticipé de l'emprunt n° 96, avec souscription immédiate d'un emprunt du même montant. Cet emprunt avait été souscrit après la crise financière de 2007 à des conditions qui peuvent aujourd'hui être renégociées. La Ville ferait un gain de 186 000 € sur cette opération ;
- - 2 671 000 € de réduction sur les dépenses d'investissement de 2014. Certaines opérations d'investissement sont décalées sur 2015. Dans un souci de bonne gestion, les crédits afférant sont supprimés en dépenses et en recettes (subventions associées). Ces décalages concernent les travaux du gymnase des Blagis (2 018 k€), la rénovation de l'église St Jean Baptiste (150 k€), les travaux de voirie (307 k€) et de rénovation de parkings (196 k€). La plupart de ces opérations ont été décalées du fait de marchés publics infructueux ou dont la mise au point est complexe.

Ces dépenses sont financées en recettes par :

- 2 955 000 € d'emprunt de refinancement du prêt n° 96 auprès de la Caisse d'Epargne (capital et pénalité capitalisée) ;
- - 578 000 € de subventions associées aux projets d'investissements décalés sur 2015 (-488 k€ de subventions pour le gymnase des Blagis, - 150 k€ pour l'église) ;
- 20 000 € de produit supplémentaire des amendes de police (en forte hausse depuis la mise en place des PV électroniques) ; au total, le produit au titre de 2014 est de 120 000 €, contre 63 000 € en 2013 ;
- - 4 000 000 € de produit de la vente du terrain sis avenue Jules Guesde. La vente n'interviendra finalement qu'en 2015. Dans un souci de sincérité des comptes, il est préférable de supprimer ces crédits en 2014 pour les réinscrire en 2015 ;
- 1 800 000 € d'emprunts nouveaux, qui se rajoutent aux 800 k€ prévus au budget primitif, pour un total de 2 600 000 €. Ces emprunts ont été calculés au niveau le plus juste possible pour couvrir le reste à charge des investissements de 2014.

Un abondement comptable de la section de fonctionnement de 184 000 € :

- 43 000 € de crédits supplémentaires pour financer le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) ; la contribution de la Ville au titre de 2014 s'élève à 388 k€, contre 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012 ;
- 87 000 € de pénalités pour remboursement anticipé (cette pénalité est égale à 3 % du capital restant dû. Elle sera largement compensée par l'économie réalisée par cette opération, estimée à 186 000 €) ;
- 41 600 € d'opérations comptables (régularisations d'écritures) ;
- 12 400 € de frais de locations de films (le succès du cinéma Trianon se confirme encore).

Ces dépenses sont financées en recettes par :

- 89 917 € de produit d'imposition supplémentaires (les bases réelles sont supérieures à notre estimation au budget primitif) ;
- 74 083 € de produit de DGF (versement un peu supérieur à nos estimations) ;
- 20 000 € de produit des entrées du cinéma Trianon.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n° 2 au budget de la Ville, pour l'exercice 2014, mentionnée dans le tableau annexé.